

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 16

présents : 13

votants : 12

l'An deux mille vingt-six,
le 24 janvier 2026 à 9h30,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvian BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, M. Jean IPSILANTI, Mme Annie LE HE, M. Simon GEVAUDAN, Mme Laure ESNEE, M Robin FURESTIER, M LAZARD Jeremy.

Absents : Mme Olga BOFILL, Mme CLAVAGUERA Emilie, Mme OLIVIERI Chantal.

Mme Aline GUYONNAUD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°2026 -02

OBJET : Subventions aux associations

Par son courrier du 7 novembre 2025 « l'harmonie les enfants de Barjac » a sollicité une subvention de 2 000 € afin de fêter les 130 ans de son existence.

Par dossier déposé le 9 décembre en mairie, « Barjac m'en chante » a sollicité une subvention de 30 000 € pour 2026. En effet, pour que les programmations soient effectuées en temps et en heure, il est nécessaire que celles-ci soient prises très en amont.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité. (Mme Aline GUYONNAUD se retire du vote pour « l'association Barjac m'enchante » dont elle fait partie)

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 2 000 € à l'harmonie les enfants de Barjac » afin de fêter les 130 ans de son existence.

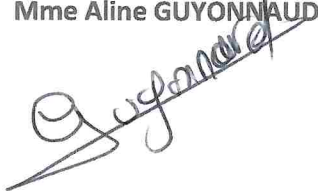
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 30 000 € à « Barjac m'enchante », un bilan financier sera demandé.

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.*

La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD



Le Maire,
M. Edouard CHAULET



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20260124-24012026_02-DE
Reçu le 28/01/2026

